

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Poitou-Charentes

Niort, le 28 janvier 2014

Unité territoriale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

**RAPPORT DE L'INSPECTION DES  
INSTALLATIONS CLASSEES**

**Objet** : Augmentation temporaire de la capacité de stockage

**SOCIETE** : **SMITED**  
(siège social) ZAE Montplaisir  
79220 CHAMPDENIERS

**ETABLISSEMENT**  
**CONCERNE** : **SMITED**  
ISDND de La Loge  
79330 COULONGES THOUARSAIS

**1- PRESENTATION DE L'INSTALLATION**

Le Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres (SMITED) assure le traitement des ordures ménagères et assimilé pour les collectivités adhérentes. Il exploite une installation de Tri Mécano-Biologique à Champdeniers dont les refus de tris sont stockés dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de La Loge à Coulonges Thouarsais, ainsi que sur le site de la SITA à Amailloux pour les volumes excédant sa capacité d'enfouissement autorisée de 30 000 t/an (Arrêté Préfectoral n° 4274 du 15 novembre 2013 modifié).

**2- ANALYSE DE LA DEMANDE**

Le TMB doit faire l'objet au cours de l'année 2014 d'une opération importante d'entretien préventif, qui nécessitera un arrêt d'activité de 5 semaines. Pendant cette période, les déchets ne pourront plus subir un prétraitement avant enfouissement, ce qui augmentera le volume de déchets à enfouir, la fraction valorisable n'étant plus extraite.

Cet excédent pourrait être enfoui chez un prestataire extérieur, au même titre que les volumes excédant 30 000 t/an actuellement. Toutefois, en plus du coût des réparations, cette dépense paraît disproportionnée au regard de la capacité du site, cette dérogation ne grevant la durée prévisionnelle d'exploitation que de deux mois.

### **3- AVIS ET PROPOSITION**

Considérant que cette augmentation temporaire n'engendre pas de risque ou nuisance supplémentaire par rapport à l'activité normale.

L'inspection propose aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'émettre un avis favorable à la demande d'augmentation temporaire de la capacité de stockage de l'ISDND de la La Loge à Coulonges-Thouarsais présentée par le SMITED.

